



Union  
syndicale  
**Solidaires**

# Communiqué de presse

Paris, le 14 décembre 2020

## Pour augmenter les décharges des directions, il faut des remplaçantes et des remplaçants.

Le ministère annonce l'augmentation de décharge de direction de deux jours pour les écoles de 1 à 3 classes et probablement aussi pour celles de 9 à 13 classes.

La mesure de pérennisation de la prime annuelle de direction d'école qui serait de 450 euros bruts est également prévue.

À la rentrée 2021, les mesures suivantes concerneraient 38 % des 44 262 écoles :

- pour les écoles à une classe (3 483 écoles) : passage de 4 à 6 jours de décharge annuelle ;
- pour les écoles de 2 et 3 classes (11 094 écoles) : passage de 10 à 12 jours de décharge annuelle ;
- pour les écoles élémentaires de 9 classes (1 544 écoles) : passage d'un tiers de décharge hebdomadaire à une demi-décharge ;
- pour les écoles élémentaires de 13 classes (734 écoles) : passage d'une demi-décharge hebdomadaire à trois quarts de décharge.

**SUD éducation revendique une décharge de 10 jours/an pour les écoles 1 classe, 20 pour les 2/3 classes, 25% par semaine pour les 4 à 6 classes, 33 % par semaine pour les 7 à 9 classes, 50 % par semaine sur les 10 à 13 et un temps plein au-delà.**

**Des annonces ne suffisent pas. Il faut des moyens, car aujourd'hui le constat est fait, les jours de décharge ne se font pas faute de remplaçantes et remplaçants.**

**C'est pourquoi SUD éducation exige les créations de postes nécessaires cette année scolaire par le biais du recours aux listes complémentaires, de la titularisation à temps plein des contractuel-le-s, de l'ouverture de concours exceptionnels et une augmentation significative de postes au concours 2021.**

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,  
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org

